

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 77 (1980)
Heft: 3

Vorwort: Éditorial
Autor: Fournier, A.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'APICULTURE

SOMMAIRE: *Editorial*: A. Fournier — *Billet du président*: A. Paroz — *Assemblée des délégués du 15 mars 1980* — Comptes de l'exercice 1979; rapport de la Commission de gestion; rapport assurances RC, vols et déprédations: M. Buscarlet — *Conseils aux débutants*: M. Léchaire — *Echos de partout*: T. Muller — *Pratique ou technique apicole*: La conduite du rucher: Ch. Goetz; hivernage de 2 ou plusieurs reines dans une même ruche: T. Muller — *Conseil de l'inspecteur*: Nosémosé et Fumidil B: A. Doudin — *Les Secrets de la ruche*: La longévité des abeilles: F.M. — *Variétés*: Réunion annuelle des inspecteurs de ruchers: A. Doudin; Exposition Grun 80: T. Muller; succès, espérances et revers de Fritz: Ad. Goy — *Page du poète*: Plus Haut M. Guisolan — *Le coin du gourmet*: W. Débély — *Nécrologie*: Auguste Chappaley; Jean Aebi; Roger Guerne; Gilbert Huguelet; Agnès Mabillard — *Convocations* — *Communiqués* — *Comptes rendus* — *Annonces*.

TARIF DES ANNONCES ET ABONNEMENTS

PAGES DE COUVERTURE: ¼ Fr. 110.—.

PAGES INTÉRIEURES: ¼ Fr. 100.—, ¾ Fr. 85.—, ½ Fr. 60.—, ¼ Fr. 30.—, ⅛ Fr. 15.—. Ces prix s'entendent nets.

Les annonces doivent parvenir à M. André Fournier, La Poudrière/Platta, Sion, jusqu'au 15. Après cette date, la parution n'est plus garantie.

Abonnement Suisse: Fr. 14.—

Etranger: Fr. 18.—

Chèques postaux 10-1480

Editorial

La lecture du Billet du président dans les pages qui suivent te permettra, Ambroise mon lecteur, de préparer à ta manière la prochaine assemblée des délégués de la SAR.

Comme tu l'as déjà appris, l'admission au sein de la Confédération suisse du canton du Jura nous procure la joie d'accueillir dans notre grande maison SAR la jeune et élégante Fédération jurassienne d'apiculture! Pour que cette dernière puisse devenir notre sœur à part entière, il nous faudra modifier l'article 4 de nos statuts, lequel sera stipulé à l'avenir comme suit:

Article 4: La SAR est formée de:

- la fédération vaudoise,
- la fédération neuchâteloise,
- la fédération jurassienne,
- la Société genevoise d'apiculture et des fédérations de langue française des cantons de Berne, Fribourg, et Valais.

A cette nouvelle fédération jurassienne, que l'on vient d'apporter sur les fonts baptismaux, il faudra un parrain. Ce parrain, elle le choisira elle-même et elle nous le présentera. Au jour de notre Assemblée des délégués de 1980, nous la proclamerons officiellement membre du Comité central de notre Société romande d'apiculture. Une nouvelle fédération, un nouveau membre du Comité central, cela se fête et cela s'arrose!

Mais, pour faire les choses en ordre, l'article 25 de nos statuts aura désormais la teneur suivante:

Article 25:

1. **Le Comité central est composé de 9 membres élus par l'Assemblée des délégués.**
2. **Chacune des associations visées à l'article 4 a droit à un siège au Comité central.**
3. **Toutefois, il ne pourra être attribué plus de deux sièges à une même association.**

Par ailleurs, pour donner à tous les membres cotisants de la SAR l'assurance que les organes dirigeants de notre grande Société romande d'apiculture ne seront pas tentés de s'écarter du droit chemin de la démocratie et pour éloigner de leurs pensées tout appétit de totalitarisme et tout risque d'usure du pouvoir, nous dirons à l'article 27 de nos statuts de préciser:

Article 27:

- **Le président central est élu pour 3 ans par l'Assemblée des délégués;**
- **il est choisi parmi les membres du Comité central;**
- **le mandat de président de la SAR prend fin avec celui de membre du Comité central.**

Voilà, mon cher Ambroise, l'essentiel de ce que ton rédacteur avait à te dire en ce dimanche de février 1980.

J'espère bien te rencontrer plein de bonne humeur et rayonnant de santé parfaite le samedi 15 mars prochain au Restaurant du Rond-Point, à Lausanne.

Sion, février 1980

A. Fournier

ACHÈTE vieille cire en rayons **Fr. 4.50** le kg.

Paiement comptant. **Adrien Rochat, distillerie, 1343 Les Charbonnières, Gare-le-Pont.**